



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2026 – SALLE DES FETES DE NIELLES-LES-BLEQUIN**

La séance a été présidée par Monsieur Luc SETAN, doyen d'âge, pour la première partie de la réunion, et par Madame Isabelle LEROY, maire élue, pour la suite. Le quorum étant atteint, le conseil municipal a pu valablement délibérer.

Étaient présents :

Isabelle LEROY, Luc SETAN, Benoît DUCROCQ, Roselyne BODART, Céline CARON, Joël LEMORT, Dorothée DENEUVILLE, Éric LAWUY, Charlotte MERLIER, Benoît FORESTIER, Véronique DUFOUR, Julien HANNON, Corentine VENIEL, Laurent DUCROCQ, Aurélie RETAUX.

Secrétaire de séance : Charlotte MERLIER

Assesseurs désignés pour contrôler les opérations de vote :
Charlotte MERLIER et Julien HANNON

1) Election du Maire – Délibération N°2026-03-08

L'élection du maire a été organisée conformément aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 14
- Suffrages exprimés : 14
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Majorité absolue : 8 voix

- Madame Isabelle LEROY : 14 voix

Madame Isabelle LEROY est proclamée maire et installée immédiatement dans ses fonctions.

2) Détermination du nombre d'adjoints - Délibération n° 2026-03-09

Sous la présidence de Madame Isabelle LEROY élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a rappelé qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 4 adjoints au maire au maximum.

Après avoir voté, et à l'unanimité, le nombre d'adjoints a été fixé à 3.

Vote : 15 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

3) Election des adjoints au maire - Délibération n° 2026-03-10

Madame Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 15
- Suffrages exprimés : 15
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Majorité absolue : 8 voix

Liste élue : Luc SETAN.

Luc SETAN : 1^{er} adjoint
Roselyne BODART : 2^e adjointe
Benoît DUCROCQ : 3^e adjoint

Les adjoints sont immédiatement installés dans leurs fonctions. Madame le Maire est autorisée à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La séance se termine par la lecture de la Charte de l'élu local et la remise de celle-ci aux membres du conseil municipal.

Une copie du chapitre III du titre II du livre Ier de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales a également été remise à l'ensemble des conseillers municipaux.

Séance levée à 15h30.

Le Maire,

Isabelle LEROY

